

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 26 février 2024**

Délibération n° 05-2024

Objet :

MODIFICATION STATUTS
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
EDUCATION 2000

NOTA : Le Maire certifie
que la convocation du
conseil avait été faite le
14/02/2024
que le nombre de
conseillers en exercice est
de **14**
Exécution des articles L
2121-10, L2121-17, L2121-
25 du Code Général des
Collectivités Territoriales

L'an deux-mil-vingt-quatre, le vingt-six février à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Etaients présents : DOLE Jean-Claude, JUILLARD Mathieu, MOUGIN Gérard, PERROT Denis, PROST Pierre, TAILLARD Didier, VUITTON Céline, HENRIOT-COLIN Stéphane, LATHELIER Marine.

Absent(e)s excusé(e)s: CAPRANI Bénédicte sans procuration, BARTOLOZZI Sophie sans procuration, MILLET Stéphanie procuration à M. MOUGIN Gérard, PERROT Nathalie procuration à M. PERROT Denis et HANRIOT-COLIN Sabrina procuration à M. PROST Pierre.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, Mme Marine LATHELIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a déclaré la séance ouverte.

Dans le cadre de la création du site unique scolaire et périscolaire à Tarcenay, le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier les statuts du syndicat avec la création d'un article 7 Bis.

Le Maire propose la rédaction suivante :

« **Article 7 Bis** : Le Syndicat Intercommunal Education 2000 est autorisé à réaliser des prestations de services en faveur de personnes morales extérieures et de ses propres membres. »

Après l'accord des conseils municipaux composant le Syndicat, cette modification entrera en vigueur au 01/01/2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces modifications statutaires.

Voix POUR : 12

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire, Gérard MOUGIN

